

Plusieurs récipiendaires du prix Nobel proviennent du système universitaire américain. Craig Mello, à droite, et son collègue, Andrew Fire, ont remporté le prix Nobel de médecine en 2006 pour leurs recherches en génétique et leurs applications potentielles pour le traitement du SIDA et du cancer.

Trente Américains sur cent décrochent un diplôme de premier cycle universitaire

Derrière le plus haut taux de réussite au monde se cache le plus grand nombre d'abandons scolaires

PAR ARTHUR M. HAUPTMAN

LES PREMIÈRES UNIVERSITÉS FONDÉES AUX ÉTATS-UNIS étaient pour la plupart privées, l'Université Harvard établie en 1636 ouvrant la marche. Avec le temps, le nombre d'établissements publics s'est considérablement accru et les domaines d'études se sont beaucoup diversifiés. En 1787, la nouvelle Constitution des États-Unis attribua les plus importantes fonctions internes du pays, dont l'éducation, aux États. Par conséquent, presque tous les établissements publics d'enseignement supérieur – c'est-à-dire financés principalement par l'argent des contribuables et gérés par des autorités publiques – relèvent des États ou des collectivités locales.

Croissance par vagues

Une loi fédérale adoptée en 1862 concéda des terres à presque tous les États pour la création d'universités. Après la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs établissements d'enseignement publics offrant des programmes de quatre ans furent fondés ou prirent de l'expansion afin de tenir compte de la rapide croissance de la population. Au surplus, le rapport d'une commission mandatée par le gouvernement central, déposé en 1947, entraîna la fondation de collèges communautaires, qui accueillent actuellement un tiers de tous les étudiants, trois quarts desquels fréquentent des établissements publics.

Quant au financement des établissements, les gouvernements se sont mis de la partie en fournissant le financement de base – pour l'enseignement et le soutien à la recherche effectuée dans les établissements mêmes ou dans des instituts affiliés – ainsi qu'en offrant de l'aide financière aux étudiants sous forme de subventions, de bourses,

de prêts, ou de programmes d'alternance travail-études. L'enseignement et le financement de base des établissements publics relèvent principalement des États, tandis que le fédéral se charge de la recherche universitaire et de l'aide financière aux étudiants.

Aux États-Unis, les contribuables soutiennent les établissements d'enseignement publics principalement par l'entremise d'impôts sur le revenu levés par les États ainsi que de taxes de vente et d'autres taxes régionales (telles que les loteries). En 2006-2007, les fonds publics alloués à l'éducation supérieure représentaient plus de 70 milliards, soit plus de 0,5 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Ces fonds provenaient en grande partie des États. Les dépenses totales en matière d'enseignement supérieur aux États-Unis, toutes sources de financement confondues, s'élèvent à près de 3 pour cent du PIB, ce qui constitue le plus haut taux d'investissement en éducation supérieure sur la planète. Les dépenses publiques se chiffrent actuellement à environ 10 000 USD par étudiant à temps plein.

CAHIER SPÉCIAL

L'enseignement supérieur



Des frais de scolarité qui rapportent

La hausse de la part des frais de scolarité dans les revenus totaux des établissements d'enseignement publics constitue une des tendances les plus marquées des dernières décennies pour ce qui est du financement de l'éducation supérieure tant aux États-Unis que dans plusieurs autres pays à travers le monde. Ces frais

pourvoient à présent à plus du tiers des activités d'enseignement des établissements publics aux États-Unis, alors que leur part ne s'élevait qu'à 10 pour cent 30 ans plus tôt. Leur importance budgétaire varie considérablement d'un État à l'autre : de 13 pour cent au Nouveau-Mexique à 77 pour cent au Vermont.

Plusieurs doivent emprunter afin d'acquitter leurs frais de scolarité. La Loi de 1965 sur l'éducation supérieure a institué bon nombre de programmes d'aide financière qui constituent le fondement du soutien financier aux étudiants américains aujourd'hui. Un de ces programmes, appelé « Prêts étudiants garantis », proposait une ap-

Arthur M. Hauptman est consultant en politiques publiques, spécialisé dans les questions de financement de l'enseignement supérieur, et en particulier le financement des établissements, les frais de scolarité et l'aide financière aux étudiants.



REUTERS/JESSICA RINALDI

proche fédérale des plus intéressantes. En effet, une douzaine d'agences régionales garantissaient les prêts contractés dans le privé par des étudiants ne disposant que de peu de biens à offrir en nantissement. Le gouvernement fédéral, lui, s'assurait que les étudiants provenant d'États où il n'existe pas de telle agence seraient quand même en mesure d'emprunter. De nos jours, plus de 100 milliards USD changent ainsi de mains chaque année. Un étudiant de premier cycle empruntera en moyenne 20 000 USD, soit évidemment beaucoup plus qu'un étudiant de deuxième cycle.

La recherche représente une autre importante source de revenue pour les universités. Qu'elle s'effectue au sein des universités ou des laboratoires fédéraux, le financement provient toujours principalement du gouvernement central. Les dépenses annuelles totales du fédéral pour la recherche universitaire se montent actuellement à près de 30 milliards. Les ressources fédérales sont allouées, pour la plupart, en fonction de l'évaluation des projets par les pairs.

La principale responsabilité du gouvernement fédéral ne consiste donc pas à garantir la qualité de l'éducation dans son ensemble, mais à s'assurer que les milliers d'établissements fréquentés par les millions de bénéficiaires de l'aide financière qu'il fournit satisfassent des normes minimales, et à vérifier que l'argent des contribuables fédéraux est convenablement dépensé.

Mal adapté aux étudiants à faible revenu

Dans le but d'améliorer l'efficacité des systèmes d'enseignement supérieur, la Commission sur l'avenir de l'éducation supérieure aux États-Unis, mandatée par le secrétaire d'État à l'Éducation, a présenté en septembre 2006 un rapport qui a suscité la controverse. Il conclut, entre autres, que le système d'aide financière aux étudiants se révèle inadéquat non seulement en raison de sa trop grande complexité et de son manque de transparence, mais aussi parce qu'il ne répond pas aux besoins des étudiants à faible revenu.

Les États-Unis ont toujours bénéficié d'un des taux de participation les plus élevés au monde, mais selon le rapport, la réalité se révèle bien moins idyllique : la moitié seulement des étudiants inscrits dans un programme de quatre ans le termineront, et cette proportion est encore moindre dans les collèges communautaires.

Le fait que la Commission ait axé sa recherche sur la faible part d'étudiants qui termineront leur programme d'études a conduit à un débat de plus en plus vif sur un sujet connexe : le classement des États-Unis en ce qui a trait au taux de diplomation – soit la proportion de la population adulte détenant un quelconque diplôme d'études supérieures. Les États-Unis continuent d'occuper le premier rang pour ce qui est des diplômes de premier cycle (baccalauréats) puisque 30 pour cent de la population adulte en détient un, alors que la moyenne de l'OCDE s'établit à 19 pour cent. Ils sont toutefois talonnés par plusieurs pays. Le taux de diplomation des États-Unis quant aux grades d'associés décernés par les collèges communautaires s'élève à environ 10 pour cent de la population adulte, alors que la moyenne de l'OCDE s'établit à neuf pour cent. Par conséquent, lorsque les taux de diplomation des deux grades sont combinés et les tendances à long terme examinées – en tenant compte des différences entre les groupes d'âge – les Américains se retrouvent à la traîne de plusieurs nations.

Il est certain que les lacunes du système d'aide financière aux étudiants, la forte proportion d'abandons, et la nécessité de se pencher sur l'enseignement dispensé et d'en améliorer la qualité représenteront des éléments centraux du débat sur l'éducation supérieure aux États-Unis dans un avenir rapproché. Ces thèmes ont déjà fait l'objet de multiples débats, mais avec peu de résultats. Le fait que la concurrence mondiale se trouve à présent au cœur des discussions changera peut-être la donne cette fois-ci. 

CANADA [SUITE DE LA PAGE 24]

ment que rarement dans le processus décisionnel de ces établissements. Il n'existe toutefois aucun système interprovincial de transferts de crédits, ce qui gêne indûment la mobilité des étudiants, une situation fort préoccupante. Pourtant, tant dans le dossier du contrôle de la qualité que des mécanismes de transfert de crédits, le Canada avance à pas de tortue.

Ottawa et les provinces finissent toujours par s'entendre

Le Québec maintient depuis toujours que l'éducation est un domaine qui ne concerne que les gouvernements provinciaux, et on lui doit la nature en principe hautement décentralisée des aménagements canadiens en matière d'enseignement supérieur. Les provinces ne craignent cependant pas sur les neuf milliards de dollars que le gouvernement fédéral distribue annuellement sous forme de subventions à des établissements d'enseignement purement provinciaux. Ainsi, elles s'assurent de coordonner adéquatement ces fonds, tout en affirmant à tort que le rôle joué par le fédéral se révèle peu déterminant.

Le gouvernement central considère que la recherche constitue une des clés du progrès économique et, par conséquent, que l'intrusion fédérale dans le domaine du soutien à la recherche universitaire est justifiée. Ainsi, puisque la recherche s'effectue surtout dans les universités (dans la même mesure, sinon plus, que dans n'importe quel autre pays industrialisé), le fédéral y joue un rôle de premier plan. Effectivement, plus de 80 pour cent de l'aide gouvernementale à la recherche universitaire au Canada provient du gouvernement fédéral.

Le soutien fédéral à l'éducation supérieure couvre principalement deux domaines, soit l'aide financière aux étudiants et les transferts intergouvernementaux. Des programmes de prêts étudiants fédéraux viennent s'ajouter aux programmes d'aide financière des provinces, au coût d'environ deux milliards par an. Au surplus, le fédéral offre des allégements fiscaux pour les intérêts payés sur les prêts étudiants ainsi que des programmes d'épargne pour l'éducation supérieure. Les deux ordres de gouvernements ont également mis en place des protocoles et des procédures afin de faciliter la collaboration. Les transferts intergouvernementaux en matière d'éducation supérieure sont en outre inconditionnels et distincts des autres transferts sociaux. Le budget fédéral du 19 mars 2007 annonçait une hausse de 40 pour cent de ces transferts dès le prochain exercice financier, sous réserve qu'il puisse être certifié que les fonds octroyés seront bel et bien affectés à l'enseignement supérieur.

Aucun ministre fédéral de l'Éducation

Au Canada, il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation chargé de la collaboration entre les ordres de gouvernement, et donc aucun mécanisme officiel de consultation et de planification voué à la coordination du secteur de l'éducation. Le système, bien qu'imparfait, fonctionne néanmoins adéquatement puisqu'il dispense de l'enseignement de haute qualité à un large pan de la population canadienne et appuie des programmes de recherche féconds. Le paradoxe est d'autant plus grand que le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, le plus important organisme de coordination interprovinciale au pays, ne réunit que des ministres provinciaux et que le gouvernement fédéral n'y est nullement représenté.

Au final, cette situation a donné lieu à un système de coordination efficace qui est en fait assuré dans une certaine mesure par les établissements d'enseignement supérieur. Il apparaît en outre que les fonctionnaires canadiens arrivent à planifier conjointement, parfois même en dépit des politiciens. Enfin, le système d'éducation du Canada témoigne d'une caractéristique de la scène politique du pays, soit le désir de voir le régime fédéral constamment produire des résultats concrets. 